



En direct de l'UFR Santé Action Sociale



Site Internet : www.sante.cgt.fr - Courriel : ufr@sante.cgt.fr

N° 48 - Avril 2024

Edito



Josiane DELBOS,
CE de l'UFR
Santé Action sociale

MÊME RIPOLINÉ, LE RN EST TOUJOURS L'ENNEMI DES TRAVAILLEURS !

Le R-Haine (RN, Rassemblement National) affiche un semblant de positions sociales ; il ne s'agit que d'une stratégie masquant l'absence de volonté de renverser le déséquilibre à l'œuvre entre les possesseurs du capital et les travailleurs ne vivant que de leur travail.

Ainsi, toutes les extrêmes droites européennes qui disent vouloir changer l'Union Européenne (UE), défendent les intérêts du capital et l'austérité pour les peuples et les travailleurs. Leurs votes au Parlement et les politiques menées dans les pays qu'ils dirigent, attestent le contraire de leurs discours. Ainsi, les parlementaires RN ont voté contre un amendement pour élargir la taxe sur les superprofits, contre les résolutions proposant de taxer les grandes fortunes et les plus-values, contre la création d'un taux d'imposition minimal sur les dividendes...

Le RN a aussi voté contre le revenu minimum européen, contre la démocratie en entreprise, contre l'égalité salariale femmes-hommes.

Ceux qui divisent les salariés au détriment de la défense collective de leurs intérêts communs, servent la cause du capital.

Pour la CGT, combattre les discours qui rejettent la diversité et les différences, est un devoir.

La CGT agit pour un monde où les solidarités internationales, sociales et économiques, priment, contrairement à l'opposition entre les peuples prônée par l'extrême droite.

Combattre les manifestations concrètes du racisme, c'est dans les gênes des militants de la CGT.

Parce que notre histoire nous guide, et que nos luttes pour l'émancipation des travailleurs, l'égalité des droits, la conquête de nouveaux droits, la justice sociale et la solidarité entre les travailleurs, sont impérieuses, nous ne resterons pas neutres.

LE R-HAINE EST UN POISON !

PAS UNE VOIX DU MONDE DU TRAVAIL POUR LE R-HAINE !

<https://www.cgt.fr/actualites/decryptage-extreme-droite/10-points-sur-lesquels-lextreme-droite-releve-de-limposture-sociale>

Sommaire

- Compte-rendu CE UFR 11 et 12 avril 2024 p.2-4
- Intervention de l'UFR au CNF : Syndicalisme spécifique retraité, pourquoi ? p.4-6
- Rapport sur les perspectives salariales de la fonction publique p.7-8
- Conseil d'Orientation des Retraités : le nouveau président veut imposer ses idées ou celles de Macron ? p.9
- Le CGOS n'applique pas la loi sur l'indépendance financière des femmes et sur l'autorité parentale ? p.10
- Une belle grève de femmes p.10-12



Présent-e-s : Michel ARMENGAUD, Evelyne BAJARD, Sylvie BRUNOL, Philippe CREPEL, Viviane DEBARGES, Josiane DELBOS, Claire DELORE, Jean-Luc DOUGUET, Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI, Bruno LECHAFTOIS, Madeleine LEMAIRE, Denis LE ROHELLEC, Pascale LETOMBE, Hélène MICHAULT, Jean-Louis PERRIN, Christine POURRE, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX, Edwige SALLE.

Excusé-e-s : Marceline SÉVÉRAC, Patrice BOERO, Gérard BONNEAU, Bernadette CASENAVE, Michèle CARBONNIER, Françoise GENG, Martine JOYEUX, Roger LE GUENIC, William MAURY, Danielle VIGNAL.

Présidence : Evelyne BAJARD.

Compte-rendu : Edwige SALLÉ.

Rapport d'actualité : Hélène MICHAULT.

① Point sur l'actualité :

- ▶ Les guerres et les massacres continuent, peu d'espoir de paix. Les populations appauvries et menacées tentent de fuir vers l'Europe. Réponse de l'Europe : pacte sur l'immigration et contrôle des entrées = tri des migrants. Les idées d'extrême droite font leur chemin.
- ▶ Nouvelle attaque contre l'avortement en Arizona. En France, ce droit a été inscrit dans la constitution.
- ▶ La mobilisation du 26 mars a mis en avant les attaques contre le pouvoir d'achat : déremboursement, augmentation de la franchise, les complémentaires santé, renoncement aux soins pour beaucoup, inégalités...
- ▶ CNRACL : situation dangereusement déficitaire
- ▶ Faire face à la situation difficile de la dégradation de l'offre de Service public : hôpital, éducation nationale, licenciement des fonctionnaires, salaires au mérite

DÉBAT

Les raisons de se mobiliser sont importantes, mais on n'est pas à la hauteur ; la question de la mobilisation est majeure. La journée du 19 mars a été décevante. On est dans une situation compliquée : constat de la difficulté de mobiliser. Le gouvernement continue ses attaques, malgré la forte mobilisation pour les retraites, il n'a pas reculé. Question de la perspective politique. Position de la CGT pour les élections européennes ?

Une seule et unique augmentation de 5 % en 2024 qui entraîne une perte de pouvoir d'achat la plus importante de ce gouvernement ultralibéral.

Faire des économies sans poser la question des recettes est une impasse.

La question du doublement des franchises médicales passe inaperçue -> faire un tract pour expliquer.

LA MOBILISATION DU 26 MARS :

mobilisation assez homogène, en dessous de 15 000 participants. Dans certains départements, il n'y a pas eu d'appel.

L'UCR doit s'interroger sur une mobilisation croisée : retraité/santé. À concrétiser en reprenant les écrits sur les questions de santé. Les retraités sont très attentifs à la situation de l'hôpital et à la défense de notre système de santé. C'est peut-être une solution pour aider à une meilleure mobilisation.

MOBILISATION POUR LE SECTEUR DE L'ACTION SOCIALE LE 4 AVRIL :

Bonne mobilisation.

QUESTION DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE :

Importance de travailler à un Service public.

L'HÔPITAL :

Fermetures de service dans les hôpitaux et dans les maternités. Non accord du ministère sur l'embauche de médecins étrangers. Demandes des ARS de mettre fin aux contrats des PADHUES (certains risquent de se retrouver en situation irrégulière) ou proposition de les passer sous le statut FFI (faisant-fonction d'interne).

Il n'y a plus de numerus clausus, mais le manque de place dans la formation pose la question du nombre de professionnels de santé formés. Manque d'information sur les services qui ferment faute d'infirmières.

La réforme des études des infirmières très grave (zone test à Rennes) : répartition de l'acquisition des connaissances théoriques avec beaucoup de temps pour les stages sur la dernière année ce qui permettra de pallier le déficit de professionnel de santé...

QUESTION DES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS :

Angoissante, perte de chance à dénoncer, temps passé par des salariés pour l'approvisionnement en médicaments.

Proposition de faire un débat à la CE UFR sur le « pôle public du médicament » avec les camarades de la chimie.

PSYCHIATRIE :

Manque de médecin psychiatre. Suppression de services ou de lits dans beaucoup de départements.
Besoin d'informations sur la géronto-psychiatrie (Bruno LECHAFTOIS).

Voir avec INDECOSA leurs propositions et participation des usagers

NÉGOCIATION SALAIRES DE LA FONCTION PUBLIQUE :

Les retraité-es sont concernés par une proposition de loi : importance de mener la bataille sur les salaires avec la convergence privé et public.

Rapport du Directeur de cabinet de GUERINI : Claire DELORE propose de faire une analyse.

Voir pour rencontre avec les mandaté-e-s CGT au CGOS.

SOUTIEN À JEAN-PAUL DELESCAUT, SG DE L'UD DU NORD :

Demande de la procureure d'une condamnation de 1 an de prison avec sursis, référé du tribunal le 18 avril : voir pour soutien

LA PAIX

Augmentation du budget militaire en parallèle des coupes budgétaires annoncées. La France devient le deuxième exportateur d'armes, derrière les USA. Nous devons continuer à militer pour la Paix et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

LA MONTÉE DE L'EXTRÊME-DROITE :

Pour les élections européennes : grande inquiétude face au score annoncé pour le RN aux européennes. La CGT doit continuer les formations contre la montée de l'extrême-droite, faut-il faire des manifestations contre l'extrême droite ?

② **Débat : Secteur privé lucratif dans la santé et le médico-social, comment se sortir des erreurs du passé ? Nationalisation ou autres choix, comment procéder ?**

Retour sur nos orientations après une introduction de Philippe CRÉPEL :

- ▶ Une Sécurité sociale intégrale financée par la cotisation, couvrant les risques de la naissance à la mort, totalité du risque santé y compris les complémentaires ;
- ▶ Un grand Service public de l'action sociale : exiger la nationalisation du lucratif et non-lucratif, du secteur du médicament (orientations congrès fédéral).

Présence de Georges Tous-May bureau de l'UFSP : question de distinction entre associatif (montages financiers trompeurs) ou lucratif (actionnaires). Le système des EPHAD s'effondre, que fait le gouvernement ? Il faut une décision politique.

Qu'avons-nous fait avec ORPEA ? Que peut-on en faire deux ans après ?

Comment on développe notre argumentaire – débat à porter dans toute la CGT – faire avec l'état des forces dans la CGT – avec qui on travaille.

Envisager, dans le cadre d'une CE, une demi-journée d'étude sur organisation et financement

Contactez INDECOSA.

Bruno LECHAFTOIS rédige un texte sur les repères revendicatifs « droit à la Santé » et les positions de la Fédération.

③ **Compte-rendu du CNF**

Les plus gros CHU n'étaient pas là. APHP, APHM, manque de participants des territoires

Appel du CNF avec l'idée de faire une initiative « tous à Paris ».

Les prochains congrès : UFAS en même temps que l'UFSP.

Bonne écoute de notre intervention sur syndicalisme retraité, bon retour, bonne écoute – importance de le faire vivre dans les territoires. Réaction sur les conséquences financières du manque de continuité syndicale. Dans le débat : nécessité de continuer les CE décentralisées.

Tenue du stand UFR au CNF très positive.

④ **Collectif retraite UFR**

CNRACL : Le nœud du problème est la défense de la Fonction publique et de l'emploi statutaire. 40 % des salariés des hôpitaux ont un statut privé et ne cotisent pas à la CNRACL.

▶ **Enquête de l'IGAS sur situation CNRACL**

La Fédération des Services publics auditionnée, a réaffirmé les positions de la CGT. Le rapport d'enquête devrait sortir fin juin. Nécessité de faire prendre conscience de l'enjeu politique. Augmentation du déficit de 50 millions d'euros. Besoin de la prise de position de la CE Fédérale.

Des établissements se disant en grande difficulté refusent de payer les cotisations à la caisse. Position de la CGT : financement de la protection sociale par la cotisation ; ne jamais se positionner pour le non-règlement des cotisations, c'est notre salaire socialisé : note de Viviane DEBARGES

▶ **Séminaire CNRACL à Bordeaux 30 et 31 mai**

Ordre du jour : situation financière et démographique, retour sur le rapport d'enquête, analyse de la CGT, mobilisation, lien avec l'Ircantec. Une trentaine de personnes avec la présence de

tous les administrateurs. Quel plan de sauvegarde est proposé par la CGT.

▶ Les modifications du minimum contributif

Pascale LETOMBE propose de travailler, avec collectif retraite UFR, à une note à partir du gros rapport de la DREES.

⑤ Collectif autonomie UFR

▶ Une note sur la Loi « bien vieillir » adoptée le 8 avril a été publiée dans la lettre UFR 47

▶ Loi sur la fin de vie et droit à la dignité : manque de services de soins palliatifs.

▶ Feuille de route avec trois axes : prévention, perte d'autonomie et fin de vie.

▶ Lien avec le collectif autonomie de l'UCR. Inégalités liées à la prise en charge de l'autonomie par les départements.

⑥ Information sur colloque « inclusion » à l'Assemblée nationale

Reporté au 20 juin prochain

⑦ Infos de la CE Fédérale

Difficultés sur l'articulation avec les différentes luttes et la question « tous à Paris » est posée.

Risque de durcissement des procédures de grèves des personnels soignants.

Vote d'une procédure de plainte contre les envois de courriels malveillants envoyés sur des mailings fédéraux.

⑧ Prochaines instances

▶ CNF du 18 avril (en visio) : trois volontaires

▶ CE UFR du 22 et 23 mai 2024

Rapport d'actualité : Viviane DEBARGES (le 23 mai) ; présidence : Bernard FRIGOUT ; compte-rendu : Pascale LETOMBE

Philippe CREPEL sollicite la FD pour que les camarades puissent faire une demande d'avance pour leurs frais de déplacements.

Vérification de la réservation des salles pour les prochaines CE

▶ CNF du 6 et 7 juin : Bruno LECHAFTOIS, Jean-Louis PERRIN, Edwige SALLÉ

▶ Groupe de travail sur la préparation des CE décentralisées : Bernard FRIGOUT, Pascale LETOMBE, Mado LEMAIRE, William MAURY, CE à Toulouse reportée à l'automne (contact Régine ROUXEL et Bernadette CAZENAVE)



INTERVENTION DE L'UFR SANTÉ ACTION SOCIALE AU CNF 20 ET 21 MARS 2024

Syndicalisme spécifique retraité, pourquoi ?

Nous commencerons par **un point très rapide sur le congrès de l'UCR.**

Le congrès a réuni 330 délégué-e-s dont 246 participaient à leur 1^{er} congrès de l'UCR. L'UFR avait 9 délégué-e-s au regard des cotisations versées par les syndicats. Beaucoup plus de camarades issu-es de notre champ fédéral étaient présent-es car elles et ils étaient mandaté-es par leur USR.

Le congrès était porteur de **181 935 voix**, la délégation de la Santé et de l'Action Sociale portait **5 119 voix.**

Les interventions dans le débat général ont porté sur différents points dont certains sont étroitement liés avec notre champ fédéral, comme les liens entre actifs et retraité-e-s :

→ L'accès aux soins et déserts médicaux

→ Le coût de ces soins et les dépassements d'honoraires

→ L'accès aux Services publics

→ Le droit aux loisirs et à la culture

→ Le syndicalisme en direction des retraité-e-s, la forme de leur organisation et leur place dans la CGT.

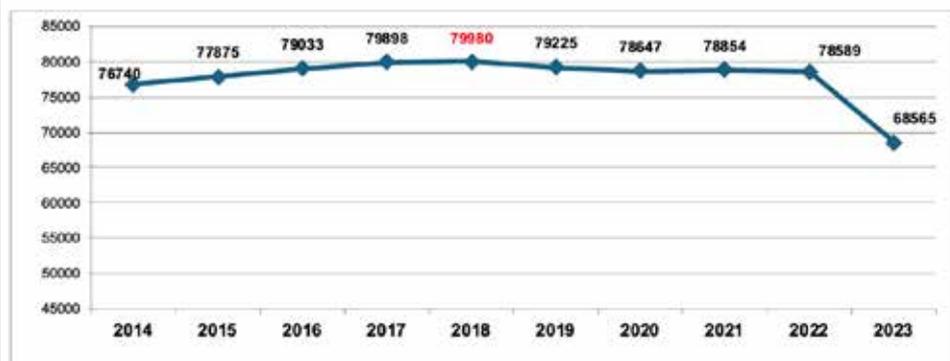
Le document d'orientation largement modifié devrait être bientôt à disposition des organisations.

Les points qui nous préoccupent.

Si notre fédération a progressé plusieurs années consécutives en nombre de syndiqué-e-s, les résultats des 2 derniers exercices sont en baisse. Cependant, le nombre de retraité-es syndiqué-es à la CGT dans notre fédération reste relativement stable.

D'année en année, nous faisons le constat de la perte de 9 syndiqué-e-s sur 10 au moment du passage des syndiqué-e-s à la retraite. Comme nous l'avons déjà dit et écrit, les raisons en sont multiples. Certes, elles ne sont pas propres à notre fédération, mais **allons-nous encore longtemps rester sur le constat de cette perte de syndiqué-es sans prendre de mesures pour enrayer cette spirale ?**

Situation de la Fédération au 29 février 2024 en nombre de syndiqué-e-s dont les FNI ont été payés par leur syndicat.



Nombre de syndiqué-e-s pour lequel-le-s des cotisations et des FNI retraités ont été payés à CoGeTise.

Pour le nombre de cotisations payées par les adhérentes et adhérents retraité-es, nous avons remarqué que le nombre de syndiqué-e-s à jour de leurs cotisations est supérieur au nombre de syndiqué-e-s identifié-e-s dans le CoGiTiel. La conséquence pour les syndiqué-e-s non identifié-e-s comme retraité-e-s, c'est qu'elles et ils ne peuvent recevoir toutes les informations de la CGT, en particulier le Perspectives Santé et la lettre de l'UFR, tout comme le journal « Ensemble » en l'absence de fiche.

Nombre de syndiqué-e-s pour lequel-le-s des cotisations et des FNI retraité-e-s ont été navés à CoGeTise

2020 : 4873 FNI payés pour 50960 cotisations soit 10,46 T/A

2021 : 4905 FNI payés pour 51202 cotisations soit 10,44 T/A

2022 : 4868 FNI payés pour 50600 cotisations soit 10,39 T/A

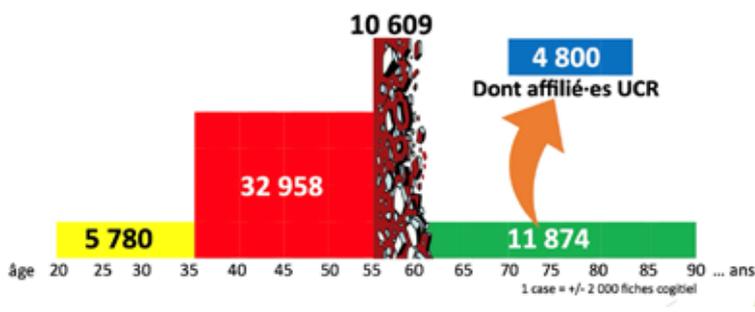
2023 : 4652 FNI payés pour 45312 cotisations soit 9,74 T/A

À partir des données issues du CoGiTiel, nous savons que 12 027 syndiqué-e-s ont plus de 60 ans, mais que 10 802 ont entre 55 et 59 ans. Si nous appliquons une règle mathématique à ce dernier chiffre pour calculer le nombre de départs potentiels (9 sur 10), la CGT pourrait perdre 9 722 syndiqué-e-s d'ici 5 ans ce qui a des conséquences financières à tous les niveaux de la CGT.

Face à cette situation, nous avons 2 choix :

- ➔ Soit on continue sans réagir, et l'ensemble de la CGT perd des syndiqué-e-s et des moyens pour mener les luttes, mais on perd aussi des savoirs et des savoirs faire ;
- ➔ Soit on réfléchit collectivement sur le comment faire pour éviter ces pertes et nous appliquons nos décisions de congrès.

Répartition des syndiqué-e-s par tranche d'âge Total des fiches ayant la date de naissance des syndiqué-e-s : 61 221



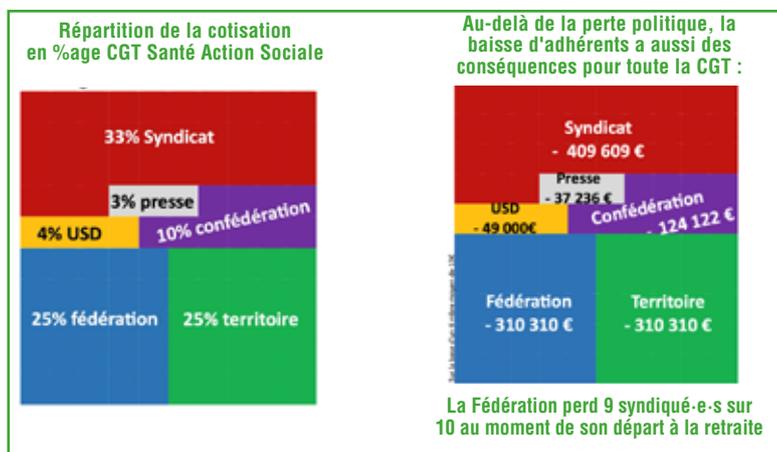
Pour aider à la réflexion, demandons-nous pourquoi rester syndiqué-e lorsque l'on devient retraité-e ?

Au moment de quitter notre activité professionnelle, se pose la question de rester ou non syndiqué-e à la CGT.

Pour certaines personnes, c'est une évidence : je reste syndiqué-e, car je suis attaché-e à mon organisation syndicale, à ce que j'ai vécu avec les camarades du syndicat, avec mes collègues.

Pour d'autres, le rapport au travail est devenu tellement douloureux qu'elles et ils ne veulent plus entendre parler de quelconques liens avec leur lieu de travail.

Et pourtant le tableau des revendications spécifiques pour les retraité-e-s est vaste et toujours en rapport avec le milieu du travail



- *Le niveau de notre pension dépend grandement du niveau des salaires que chacun-e touche à la fin du mois tout au long de sa carrière professionnelle. Les liens avec le monde du travail sont toujours là par ce biais.*
- *Payer son loyer ou son (ses) crédit(s), la mutuelle dont la cotisation augmente au fur et à mesure que l'on vieillit, pouvoir construire une autre vie sociale que celle du travail (aller au cinéma, au musée, au théâtre, prendre le temps de lire, pratiquer une activité sportive,...) demande du temps et des moyens. Se poser la question des moyens dont on va disposer pour vivre dignement sa retraite est un début pour poser la revendication de la revalorisation de nos pensions qui tient compte de l'évolution de l'inflation et de la revalorisation des salaires (ce que nous appelons la péréquation).*
- *On peut y ajouter la casse de notre santé durant notre vie professionnelle. Les épaules, le dos, les genoux, sont souvent touchés, mais quelle reconnaissance de ces troubles qui nous gênent dans notre vie quotidienne ? Quel suivi particulier pour assumer les soins nécessaires à une vie en bonne santé à la retraite ? Là aussi, il faut porter la revendication d'un suivi post professionnel avec les camarades de l'entreprise ou de l'établissement, en lien avec la médecine du travail.*

Être à la retraite ne doit pas être synonyme de s'enfermer dans son trou et attendre le terme de sa vie.

Mais pour revendiquer, il faut être organisé-e et pour être organisé-e, il faut être et rester syndiqué-e.

Être syndiqué-e lorsque l'on est à la retraite ce n'est pas uniquement le banquet annuel ou le concours de boules, c'est surtout, militer au plus près de son lieu de vie sans perdre les liens avec son milieu professionnel. C'est marcher sur ses deux jambes avec la CGT, avec l'USR dans son département et avec l'UFR dans la Fédération. Vous aurez compris également l'importance d'être nombreuses et nombreux le 26 mars dans toutes les initiatives pour défendre les revendications spécifiques des retraité-e-s.

Quels moyens avons-nous pour aider les syndiqué-es et nos organisations à analyser et comprendre cette situation pour y remédier ?

- *Déjà, informer les syndiqué-es que le syndicalisme est ouvert aussi aux retraité-e-s. Cette démarche est à faire bien en amont du jour du départ de l'établissement.*
- *Se former : Une formation syndicale spécifique « Découvrir le syndicalisme retraité » qui s'adresse aux actives et aux actifs proches de la retraite ou retraité-e-s tout, récemment, est à disposition des organisations de la CGT. Elle est maintenant déployée dans un certain nombre de départements par des USR et des UL. C'est encore insuffisant, mais elle existe. Nous souhaitons qu'elle soit mieux prise en compte par les syndicats pour limiter les départs. Des sessions sont au calendrier des formations de la fédération.*

Nous espérons que cette présentation vous aura aidé pour comprendre l'importance du syndicalisme spécifique en direction des retraité-e-s.

=

Cheval de Troie pour, (entre autres) toujours et encore..., remettre en cause les droits à pension et la période de référence prise en compte dans le calcul

Le 9 avril 2024, le ministre de la Fonction publique a annoncé un projet de loi. Il invite les organisations syndicales à venir en discuter d'ici la fin du mois de juin, alors que, depuis au moins 2 ans, son cabinet travaille sur ce projet et que plusieurs organisations, dont la CGT, FO, SUD, FSU, ont déjà donné leur avis !

Rappel : en général, un projet de loi fait l'objet, au préalable, d'au moins un rapport commandé par le ministère. Le rapport sur les perspectives salariales de la Fonction publique a été corédigé par le directeur de cabinet du ministre de la Transformation et de la Fonction publique¹ et un ancien Secrétaire Général² de la Fédération CGT des finances publiques.

La **méthode** a été la même que pour bien d'autres rapports : dans un 1^{er} temps, établir un constat, si possible consensuel, à partir de pseudo enquêtes et auditions basées sur des questions qui, la plupart du temps, ne sont que les reflets des a priori des commanditaires et dans un 2^{ème} temps présenter des perspectives qui, là aussi la plupart du temps, ont pour objectif de faire co-valider les objectifs initiaux du gouvernement.

Le rapport³ concernant les perspectives salariales dans les 3 versants de la Fonction publique (État, Hospitalier et Territorial) publié le 14 mars 2022 (!) n'échappe pas à la règle et comporte 2 parties :

- 1 les constats et les échanges entre les participants, réunis à 5 reprises
- 2 les perspectives complémentaires

1- Paul PENY, directeur des ressources humaines du groupe Caisse des dépôts (nommé directeur du cabinet de la ministre de la Transformation et de la Fonction publique Muriel Pénicaud à compter du 7 juin 2022, et reconduit le 9 février 2024, auprès du ministre Guérini)

2- Jean-Dominique SIMONPOLI, ancien Secrétaire Général de la Fédération CGT des Finances publiques, fondateur de l'association Dialogues

3- https://www.transformation.gouv.fr/files/presse/Rapport_Restitution_perspectives_salariales.PDF

1 Les constats et les échanges entre les participants ont eu lieu à l'occasion de 5 réunions d'octobre 2021 à février 2022 auxquelles ont été invitées :

- ▶ Les organisations syndicales (CGT FP, CFDT FP, UIAFP-FO, UNSA FP, FSU SOLIDAIRES FP, FA-FP, CFE-CGC, CFTC)
- ▶ Les Représentants des employeurs de la FP Territoriale (maires, départements régions), de la FP Hospitalière FHF, de la FP d'État (DG administration et FP, collectivités locales offre de soins, budget, RH des ministères)



CGT FSU SOLIDAIRES ont participé à 2 réunions et se retirent en décembre. (FO avait participé à une réunion et s'était retiré en novembre).

4 thèmes principaux sont abordés pour lesquels il est établi le constat suivi d'une synthèse : attractivité, égalité professionnelle femmes-hommes, carrières et rémunérations, contractuels.

Un certain nombre de constatations peuvent, vues de loin, paraître justes : la FP n'est pas assez attractive, les salaires sont insuffisants, des inégalités

entre les femmes et les hommes persistent, les dispositifs de rémunération sont complexes et figés, le recours aux contractuels est croissant avec des perspectives de carrière moins favorables.

Mais ces constatations sont mises en avant afin de tenter de légitimer la suite...

2 Les perspectives complémentaires

On y retrouve les mêmes thèmes attractivité, égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, carrières et rémunérations garanties-socles et « accélérateurs », dispositifs pour les contractuels.

Mais c'est là que 2 notions déterminantes sont introduites pour les rémunérations : **part principale/garanties-socles communes sous forme de mécanismes de progression minimales tout au long de la carrière et part variable/**

accélérateurs traduisant la montée en compétences, en responsabilités ou en expérience ainsi que la diversité des parcours, la motivation des agents

Les grilles indiciaires corrélées actuellement à la qualification et à l'ancienneté (= expérience) seraient obsolètes et ne devraient plus être l'unique référence pour établir les salaires. Obsolètes également les catégories A B C!

Cette 2^{ème} partie a pour objectif de mettre en évidence la soi-disant nécessité d'instaurer une rémunération basée, de fait, sur le principe objectifs/résultats méthode issue du privé et finissant toujours par opposer les agents les uns aux autres.

Tout cela sous prétexte de prendre en compte la situation moins favorable des contractuels, de rendre attractive la FP, de prendre en compte la demande de reconnaissance de tous (titulaires ou contractuels)!

Le dégel du point d'indice, l'augmentation du nombre de concours, l'égalité salariale femmes-hommes, l'accès à la formation professionnelle continue, la réelle reconnaissance des qualifications, des diplômes... ne constituent pas un objectif.



Et enfin, l'UFR alerte particulièrement sur ce qui figure p. 86 : « ***l'impact de ces évolutions sur l'assiette des droits à pension et sur la période de référence prise en compte dans le calcul ne serait être éludé*** ». Plusieurs questions sont posées par les auteurs :

- ▶ « *Jusqu'où aller, au-delà de la distinction entre " part principale indiciaire/part variable " dans l'intégration de l'ensemble de la rémunération dans l'assiette des pensions ?*

- ▶ *Quel impact de cette convergence accrue entre système de rémunérations publics et privés, sur la structure des régimes de retraite, notamment en période de référence de calcul ?*
- ▶ *Quelle place continuer à donner à des mécanismes automatiques à côté de mesures de modulation relevant du pouvoir d'appréciation et de management ?* »

C'est on ne peut plus clair sous prétexte de perspectives salariales, la remise en cause de nos régimes de retraite est toujours à l'ordre du jour !

CONCLUSION

Le statut de la FP est dans le viseur, Pourquoi ?

Il constitue un obstacle à la privatisation, c'est certain !

Le rapport constate l'augmentation du nombre de contractuels, et plutôt que de proposer de l'enrayer, il propose d'institutionnaliser cette situation, afin qu'elle devienne la règle !

Ainsi, il sera enfin possible aux employeurs de licencier.

Ainsi, le salaire, la rémunération seront dépendants du lien de subordination, de la nature des relations avec la hiérarchie.

Et enfin les régimes de retraite spéciaux pourront continuer à être remis en cause !

La CGT, FO SUD et la FSU, ont eu raison de ne pas s'associer à cette mascarade.

Ne serait-il pas logique de poursuivre sur cette voie ? De ne pas être associé à la destruction de ce qui reste encore du statut de la FP ? **Ainsi nous pourrions consacrer toute notre énergie à informer et mobiliser nos collègues en activité et à la retraite pour imposer l'abandon de ce projet et le maintien du statut de la FP.**

Il est important de rappeler que le statut de la FP n'est pas un privilège mais un acquis au service de la population afin de garantir une égalité d'accès, certes remise en cause régulièrement, mais à ce jour constituant encore la règle, la référence.

Cet acquis permet également aux agents de travailler en toute indépendance : mon salaire ne dépend pas du nombre de toilettes, du nombre de rendez-vous assurés dans la matinée !!!

Claire DELORE,
CE UFR Santé Action sociale

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES : le nouveau président veut imposer ses idées = celles de Macron

Dans son compte-rendu du 8 avril le bureau confédéral nous informe que Macron continue son offensive sur les retraites avec le nouveau Président du COR.

Le président du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), Pierre-Louis BRAS, a été limogé après la contre-réforme des retraites à l'automne 2023 pour avoir pendant le conflit au printemps 2023 osé rester indépendant et dire que les travaux du COR ne montraient pas la situation dramatique décrite par le gouvernement pour repousser l'âge de départ¹. Il a été remplacé par Gilbert CETTE, économiste proche du gouvernement et favorable à la contre-réforme des retraites, qu'il a qualifié de réforme sociale !!! Dès 2017, il avait signé avec d'autres économistes une tribune de soutien à Emmanuel MACRON. Le président de la République a confirmé son attitude de promouvoir des proches à la tête des organismes publics censés être indépendants, comme le COR !

On peut lire dans le CR du Bureau confédéral :

¹- Voir article lettre 43, novembre 2023, page 6 : « Le Président du COR limogé par le gouvernement, encore un déni de démocratie pour imposer la contre-réforme des retraites ! », pour télécharger il faut cliquer dans le deuxième document en bas qui s'affiche sur ce lien : <https://sante.cgt.fr/Lettre-UFR-no-43-Novembre-2023>

« Contrairement à l'usage du COR, Gilbert CETTE n'entend pas appliquer la règle du consensus et tend imposer ses vues. Le résultat est un clivage 50/50 au sein du COR, c'est du jamais vu ! La CGT entend ne pas laisser le nouveau président imposer ses positions. Elle recherchera avec les autres organisations syndicales à faire entendre la voix des salarié-e-s. Le Bureau confédéral mandate la délégation au COR pour combattre les nouveaux scénarii économiques pessimistes que G. CETTE veut imposer au COR de façon à installer l'idée que de nouveaux reculs sont nécessaires. »



Dessin du dessinateur JERC en mai 2023 :
Caricature « Emmanuel Macron ravive la flamme
-Méchant de l'Elysée paradant aux champs Elysées- »

Le COR prépare actuellement le rapport annuel sur les retraites pour juin et un rapport sur les droits familiaux et conjugaux (réversion) suite à la saisine du gouvernement en mai 2023.

Gilbert CETTE semble vouloir noircir le tableau pour montrer qu'il faut encore raboter nos droits à retraite ? Molière disait : « qui veut tuer son chien l'accuse d'avoir la rage » !

Ne laissons pas faire Macron et sa bande qui semblent continuer de jouer au poker menteur à propos des retraites : **continuons d'informer et de former les salarié-es et les retraité-e-s sur les propositions de la CGT.**

Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale



POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS
Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens
J'adhère à la CGT

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail : Tél. :

Branche professionnelle d'origine :

Bulletin à remettre à un-e militant-e de la CGT
Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur : <https://www.ucr.cgt.fr/adhesion.php>

Le CGOS n'applique pas la loi sur l'indépendance financière des femmes et sur l'autorité parentale ?

J'ai été alertée par un couple de camarades hospitaliers d'Occitanie qui ont écrit ce message :

« Monsieur part en retraite en 2020. Pour bénéficier de la prestation retraite, il doit avoir un numéro CGOS qu'il demande à travers un système informatique (pas le choix). Tout se passe bien. Madame part à son tour en 2023. Le service RH lui demande un numéro CGOS. Elle en a un depuis bien plus longtemps que son mari. Elle remplit la fiche que son établissement valide et transmet au CGOS avec son numéro personnel. Le CGOS appelle le mari et lui demande de « valider » son dossier à LUI pour que Madame bénéficie de la prestation ! S'ensuit des communications « bornées » pour dire que le mari serait « chef de famille » et c'est son numéro qui compte. In fine, suite à la sollicitation d'un camarade mandaté au CGOS, un interlocuteur a convenu que le système est archaïque et propose de transférer l'« attribut » chef de famille à Madame pour qu'elle puisse utiliser ses droits propres ».

J'en conclus qu'une femme dans un couple d'hospitalier ne peut pas toucher sa prestation retraite sans que son mari soit au courant. Par contre lui peut toucher cette somme sans qu'elle soit au courant ! Pourtant cette prestation est un droit qui est personnel.

Le CGOS ne semble pas appliquer la loi en matière d'indépendance financière des femmes qui date du 13 juillet 1965 ? Ce jour-là, le Parlement a voté une loi autorisant les femmes à ouvrir un compte bancaire en leur nom et à travailler sans le consentement de leur mari. Avant (il y a 54 ans à peine) les femmes mariées devaient donc

présenter une « autorisation maritale » pour ouvrir un compte ou signer un contrat de travail. Et ce, alors qu'un tiers d'entre elles exerçait une activité professionnelle ! Les femmes célibataires ou veuves, elles, jouissaient de la même autonomie que les hommes.

Et le CGOS semble aussi ne pas connaître pas non plus la loi n° 70-459 du 4 juin 1970 qui a supprimé le statut de « chef de famille » du Code civil et substitué à la notion de puissance paternelle celle d'autorité parentale commune au père et à la mère!

Nous avons prévu un débat à l'UFR avec les camarades CGT mandaté-e-s au CA national, nous poserons cette problématique pour faire respecter les droits des femmes surtout pour les prestations de droit propre comme la prestation retraite.

Pour les prestations où le quotient familial est la référence, le CGOS doit respecter la loi sur l'autorité parentale. Même l'INSEE, pour ses sondages, considère que, parmi les personnes permanentes du ménage, la personne de référence est, si elle est unique, la personne active ayant un-e conjoint-e, sinon la personne active la plus âgée ayant un-e conjoint-e !

Le combat pour l'égalité doit se gagner partout, ne lâchons rien !

Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale,
infirmière retraitée CHU de Montpellier

UNE BELLE GRÈVE DE FEMME

Le 5 avril à Douarnenez, dans le cadre du 100^{ème} anniversaire de la grève des sardinières, a eu lieu une soirée sur le thème de « femmes et travail », organisée par l'UL et l'UD du Finistère, en présence de Sophie Binet.

En préambule d'une table ronde où plusieurs camarades, une ouvrière de conserverie, une aide-soignante, une agente des écoles, une aide

à domicile et une ouvrière de la métallurgie, ont témoigné de leurs quotidiens professionnels et personnels, nous avons effectué une lecture à 2 voix de cet extrait d'un texte de Lucie COLLIARD :

UNE VIE DE MISÈRE

Elles sont plus de 2 000 femmes à Douarnenez qui travaillent les produits de la pêche de 3 à 4 000 marins. Toutes n'habitent pas la ville ; la moitié au moins

vient des bourgs voisins : Ploaré, Tréboul, Pouldavid. D'habitude, les ouvriers du centre industriel ont un bon esprit de lutte de classe ; mais ceux qui viennent des campagnes avoisinantes et qui sont mi-ouvriers mi-paysans, ne comprennent pas toujours la nécessité de l'âpreté de nos luttes.

Ici, rien de semblable. S'il fallait trouver quelles sont les sardinières qui ont le plus contribué au succès de la grève, on constaterait que la proportion en est aussi forte dans les bourgs qu'en ville. Toutes les femmes sont courageuses comme des bretonnes dont la vie est dure, comme des travailleuses dont la misère ne peut pas être augmentée.

COMBIEN GAGNEZ-VOUS AUGUSTINE ?

- Nous gagnons toutes la même chose : 16 sous de l'heure, les petites de 12 ans comme les vieilles de 80. Car il faut vous dire, on ne peut jamais se faire d'économies. Alors, faut bien travailler jusqu'au bout.
- Je comprends qu'avec des journées de 6fr.40 vous ne puissiez pas vous faire d'économies !
- Ça nous fait plus que ça, parce qu'au moment de la pêche, on fait quelque fois 12 à 14 heures, ça nous fait nos 9fr.60 ou 11fr.20. Même une fois, au mois de juin, au moment des petits pois, j'ai fait 72 heures en m'arrêtant seulement 1 heure aux repas.
- Oui, mais vous ne pouviez pas dire en allant vous reposer que vous aviez fait une bonne journée, car vos 72h de travail, avec les heures d'interruption, se répartissaient sur 4 journées différentes.
- Ah ! Bien sûr ! Et puis on ne peut pas toujours travailler comme ça.
- Ce qui est aussi certain, ma bonne Camarade, c'est qu'on ne devrait jamais travailler comme ça. Une vie comme la vôtre, c'est une vie de galérien. Il n'y a pas besoin, après ça, d'inventer l'enfer après la mort. Même si vous étiez des criminels, on n'aurait pas le droit, pour vous punir, d'exiger un effort aussi prolongé.
- C'est vrai.
- Et la loi de 8 heures, qu'est ce qu'ils en font vos patrons ? Et la loi qui interdit le travail de nuit aux femmes, comment la respectent-ils ? Ils en ont sans doute plein la bouche de ce mot de loi, quand la chose est, la plupart du temps, dirigée contre vous.
- Oui mais chez nous, on ne peut pas respecter la loi de 8h, c'est impossible. On est obligés de travailler la nuit, parce que le poisson arrive le soir.
- Il attendra jusqu'au matin.
- Il ne peut pas attendre pour être mis en boîte. Et puis, quand c'est les petits pois, ils fermentent vite quand il y en a plusieurs tombereaux, et il faut travailler sans arrêt.
- Et bien ! quand vous faites des heures supplémentaires, ou des heures de nuit, il faut exiger un tarif double.
- Oh ! ça ne se peut pas, non, ça ne se peut pas.

Lucie COLLIARD née Parmeland

Née le 24 janvier 1877 à Saint-Félix (Haute Savoie), morte le 12 août 1961 à Clichy (Seine) ; mariée, mère de 2 enfants ; institutrice ; militante syndicaliste et communiste.



Lucie fut élue, en novembre 1923, membre de la Commission féminine de la CGTU au congrès de Bourges et resta membre du Secrétariat féminin jusqu'en 1925. La CGTU l'envoya en septembre-octobre 1924 participer à la grève des sardinières de Douarnenez (Finistère). Elle en écrivit une brochure « Une belle grève de femmes » publié à la Librairie de l'Humanité en 1925.

- Beaucoup ont raisonné comme vous avant vous, Augustine ; ils ont fini par reconnaître que la journée de 8 heures est toujours applicable si on le veut. Et la loi accorde même quelques exceptions qu'on appelle des heures de dérogation, pour les industries saisonnières comme la vôtre.
- Mais puisque, pour le travail du poisson, nous faisons la moitié de notre journée la nuit, jamais les patrons n'accepteront de nous payer un tarif si élevé.

ET VOUS MALVINA, POURQUOI DEMANDEZ-VOUS UNE AUGMENTATION ?

- Parce qu'on ne peut plus vivre comme ça. Chez nous, ça a toujours été la misère. Quand j'étais petite, ma mère nous laissait pour aller à l'usine. Elle gagnait 4 sous de l'heure, elle faisait le plus d'heures possible pour nous faire vivre ; les sardinières ne comprenaient pas toutes qu'il valait mieux faire augmenter leurs salaires par le patron pour pouvoir bien soigner leurs enfants que de travailler le jour et la nuit sans avoir le temps de s'occuper des petits. Une nuit, quand ma mère est rentrée de l'usine, elle nous a trouvés, mon frère et moi, couchés l'un sur l'autre sur l'escalier de pierre. Nous n'avions mangé qu'un peu de riz qu'une voisine nous avait donné. J'ai un frère de 15 ans qui a souffert du manque de soins, il n'a pas poussé, il ne sera jamais fort. Aussi, nous les jeunes, nous ne voulons plus accepter cette vie que les patrons voudraient continuer à nous imposer. Il faudra que ça change !

ET VOUS, MARIE ANNE, À VOTRE ÂGE, VOUS VOUS ÊTES RÉVOLTÉE AUSSI ?

- Oh ! moi j'ai déjà fait la grève de 1905 ; mais personne n'était venu à notre secours, nous n'avions pas pu tenir, nous étions rentrés au bout

de quelques jours. Mais cette fois, puisque vous venez nous aider, ça va marcher !

- Vous êtes bien résolue à ce que ça marche ?
- Oui, parce que, voyez-vous, on a vraiment trop de misère. Moi, qui vous parle, j'avais 3 belles filles. Elles sont mortes, toutes les 3, une à 29 ans, une à 26, et l'autre à 20.
- Oh ! de quoi sont elles mortes, ma pauvre Camarade ?
- Ah ! on m'a dit que je les avais fait travailler trop jeunes.

Toute la misère des sardinières est contenue dans ces 3 conversations. La mentalité des 3 générations de grévistes aussi. Les jeunes, pleines d'entrain, ardentes et enjouées. Les vieilles, fortes de l'expérience d'une ancienne grève, ne redoutant rien. Cuirassées par leur longue vie de privations. Les femmes d'âge mur, plus prudentes, plus réservées, moins hardies, soucieuses des petits dont elles ont encore la charge. Mais toutes décidées pour vaincre.

LA GRÈVE

POURQUOI ÊTES-VOUS SORTIES DE VOS USINES ? QUE DEMANDEZ-VOUS ? VOYONS, ANNA, VOUS ÊTES CHEZ CARNAUD, LA PREMIÈRE MAISON SORTIE, EXPLIQUEZ-MOI ÇA.

- Chez nous, nous ne faisons que des boîtes ; la loi de 8 heures est applicable et appliquée. Mais nous ne pouvons pas vivre avec nos 6fr.40. Nous sommes sorties vendredi après avoir demandé 1 franc de l'heure, salaire qui nous a été refusé.
- Et les sardinières, que demandent elles ?
- Elles demandent comme nous, 1 franc de l'heure.

DITES MOI YVONNE, VOUS QUI VENEZ DE FAIRE LE TOUR DE LA VILLE ; TOUTES LES MAISONS SONT EN GRÈVE ?

- Il en reste encore 2 ou 3 petites qui travaillent.
- Nous allons faire comprendre aux ouvrières qu'elles doivent nous aider à obtenir les 25 sous.
- Allons !

Et dès le mardi matin 25, il n'y avait plus que les commises et les femmes de chambre des « Dames »

des sardinières qui mettaient le poisson en boîte. Car les ouvrières venaient de refuser à l'inspecteur du travail de travailler le poisson qui était resté sur les tables.

La grève se déroula dans un enthousiasme toujours croissant au fur et à mesure que ces braves gens se rendaient compte qu'il leur était possible d'acquiescer une vie plus large et plus digne, au fur et à mesure qu'ils prenaient conscience de leurs droits les plus sacrés et qu'ils constataient les heureux résultats d'une solidarité ouvrière vigilante et vraiment parfaite en l'occurrence.

Il y a 200 ouvriers environs dans les usines de sardines. Mais les femmes, soutenues par les marins pêcheurs, furent l'âme de ce beau mouvement. Il y eut des manifestations de 4 à 5 000 personnes dans cette ville de 12 000 habitants. Et c'était les jolis bonnets blancs des femmes qui dominaient. Quand les marins les accompagnaient, avec leurs costumes de toile rouge imperméabilisée. On aurait dit, le long de la mer, une longue guirlande de pâquerettes et de coquelicots.

Et les chants ne cessaient pas. Sur l'air des lampions « Pemp rel a vo, pemp rel a vo, pemp rel ! » (C'est 25 sous, c'est 25 sous, qu'il faut !)

- Il nous faut copier l'Internationale, nous ne savons que le refrain.
- C'est entendu, Marie, vous aurez votre Internationale.

Elle fut copiée, puis tirée à l'imprimerie à 2 000 exemplaires, vendus 2 sous. Il n'en resta pas un. Mais sous la halle, à la fin des meetings, et dans les manifestations, 2 000 femmes et plusieurs milliers d'hommes chantaient le bel hymne de Pottier d'un bout à l'autre, religieusement.

Marceline SÉVÉRAC,
Bureau UFR Santé action sociale,
infirmière retraitée du CH de Douarnenez

► POUR ALLER PLUS LOIN :

➔ Brochure de Lucie COLLIARD : <https://bsstock.wordpress.com/wp-content/uploads/2015/10/colliard-une-belle-greve-de-femmes-1925.pdf>

➔ Biographie de Lucie COLLIARD dans le MAITRON (dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social): <https://maitron.fr/spip.php?article20365>

